Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 janvier 2020
(OR. en)

14732/19
ADD 1 REV 1

Dossier interinstitutionnel:
2019/0270(NLE)

WTO 331
SERVICES 59
FDI 40
CDN 8

PROPOSITION

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	8 janvier 2020
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2019) 614 final/2 - ANNEXE
Objet:	ANNEXE de la Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'AECG en ce qui concerne l'adoption de la liste d'arbitres conformément à l'article 29.8 de l'accord

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2019) 614 final/2 - ANNEXE.

p.j.: COM(2019) 614 final/2 - ANNEXE

COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 8.1.2020
COM(2019) 614 final/2

ANNEX

This document replaces COM(2019) 614 final of 28.11.2019.
Change of the sensitivity level, deletion of the marking "LIMITED".

ANNEXE

de la

Proposition de décision du Conseil

relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'AECG en ce qui concerne l'adoption de la liste d'arbitres conformément à l'article 29.8 de l'accord

ANNEXE

DÉCISION Nº [X /2019]
DU COMITÉ MIXTE DE L'AECG

du xxx

établissant une liste d'arbitres
conformément à l'article 29.8 de l'accord

LE COMITÉ MIXTE DE L'AECG

vu l'accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part (ci-après l'«accord»), et notamment son article 29.8,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 30.7, paragraphe 3, de l'accord, certaines parties de ce dernier sont appliquées à titre provisoire depuis le 21 septembre 2017.

(2) Conformément à l'article 29.8, paragraphe 1, de l'accord, le Comité mixte de l'AECG établit une liste d'au moins 15 personnes qui sont disposées et aptes à exercer les fonctions d'arbitre. La liste d'arbitres comprend trois sous-listes: une sous-liste pour chaque partie et une sous-liste de personnes qui ne sont pas des ressortissants de l'une ou l'autre des parties et qui pourraient exercer les fonctions de président.

DÉCIDE:

1. La liste d'arbitres aux fins de l'article 29.8 de l'accord, qui figure en annexe, est établie.

2. La présente décision prend effet à la date de son adoption par le Comité mixte de l'AECG.

Fait à... le…

Par le Comité mixte de l'AECG

ANNEXE de la décision nº [X/2019] du Comité mixte de l'AECG

Liste d'arbitres établie conformément à l'article 29.8 de l'accord

Sous-liste pour le Canada:

1. Serge Frécette;
2. Valerie Hughes;
3. Matthew Kronby;
4. Debra Steger;
5. J. Christopher Thomas;
6. Cherise Valles.

Sous-liste pour l'UE:

1. Claudio Dordi;
2. Michael Hahn;
3. Pieter Jan Kuijper;
4. Hélène Ruiz Fabri;
5. Peter Van den Bossche.

Sous-liste des présidents:

1. James Bacchus;
2. Christian Häberli;
3. Daniel Moulis;
4. David Unterhalter;
5. Seung Wha Chang.